

# MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023

### SEANCE DU 17 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

**Membres du conseil municipal** : Nicolas BEAURE, Claude VIessant, Corentin LE BOUQUIN, Cécile TARRADE, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Bernard VELLET.

**Absent** : Chloé HEURTEUR, Marie-Claude MILITON,

**Absent excusé** : Richard AUBERT, Philippe POURSIN, Cécile TARRADE

**Procuration** : Philippe POURSIN donne procuration à Nicolas BEAURE

Richard AUBERT donne procuration à Olivier BERGER

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 11

### Date de la convocation :

Le 13 mars 2023

### Secrétaire de séance :

Bernard VELLET

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2023 ET INFORMATION INDEMNITES 2022

Le procès-verbal du 9 février 2023 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'état annuel récapitulatif des indemnités dont bénéficient les élus.

*Voté à l'unanimité.*

### BUDGET REGIE DE TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs ci-dessous :

REGIE DE TRANSPORT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 162,90			52 205,10		51 042,20
Opérations de l'exercice	193 255,12	188 140,98	43 766,27	148 944,09	237 021,39	337 085,07
<b>TOTAUX</b>	<b>194 418,02</b>	<b>188 140,98</b>	<b>43 766,27</b>	<b>201 149,19</b>	<b>238 184,29</b>	<b>389 290,17</b>
Résultats de l'exercice	5 114,14	0,00	0,00	105 177,82	0,00	100 063,68
<b>Résultats de clôture</b>	<b>6 277,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 382,92</b>	<b>0,00</b>	<b>151 105,88</b>

*Voté à l'unanimité.*

### BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs ci-dessous :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		458 532,69		462 609,76		921 142,45
Opérations de l'exercice	640 809,21	672 954,37	259 649,36	201 475,32	900 458,57	874 429,69
<b>TOTAUX</b>	<b>640 809,21</b>	<b>1 131 487,06</b>	<b>259 649,36</b>	<b>664 085,08</b>	<b>900 458,57</b>	<b>1 795 572,14</b>
Résultats de l'exercice	0,00	32 145,16	58 174,04	0,00	26 028,88	0,00
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>490 677,85</b>	<b>0,00</b>	<b>404 435,72</b>	<b>0,00</b>	<b>895 113,57</b>

*Voté à l'unanimité.*

### COMPTES DE GESTION 2022

Le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier n'appellent ni observation ni réserve.

*Voté à l'unanimité.*

### AFFECTATION DES RESULTATS



Le conseil municipal, compte-tenu des restes à réaliser en recettes et en dépenses, de la dissolution du budget régie de transport, décide d'affecter les résultats au budget principal un report à l'exercice 2023 de 484 400.81 €.  
*Voté à l'unanimité.*

### **TAUX D'IMPOSITION 2023**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2022 pour 2023, comme suit :

- TH : 10.90 %
- TFPB : 35.38 %
- TFPNB : 78,40 %

*Voté à l'unanimité.*

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le conseil municipal approuve le budget suivant :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 036 275.92 €

Recettes : 1 036 275.92 €

*Voté à l'unanimité.*

Section d'investissement :

Dépenses : 1 594 986.81 €

Recettes : 1 594 986.81 €

### **LOCATIONS COMMUNALES : REEVALUATION DES LOYERS**

Le conseil municipal décide de suivre l'indice de référence des loyers de l'INSEE pour réévaluer les loyers communaux pour l'année 2023.

*Voté à l'unanimité.*

### **COOPERATIVES SCOLAIRES : SUBVENTIONS – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année scolaire 2022/2023 une subvention aux coopératives scolaires de Chanat et de l'Etang égale à un montant de 12.50 € par élève scolarisé soit 487.50€ pour Chanat et 250€ pour l'Etang.

*Voté à l'unanimité.*

### **REGROUPEMENT D'ECOLLES : CHOIX DU TYPE DE MARCHÉ ET LANCEMENT DE LA PHASE DE CONSULTATION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - TRANCHE FERME**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché public de travaux sur la tranche ferme selon un marché à procédure adaptée.

*Voté à l'unanimité.*

### **ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE CHANAT : DEMANDE DE SUBVENTION – SORTIE AU MONT MOUCHET**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250€ permettant de subventionner une sortie au Mont-Mouchet, haut lieu de la Résistance.

*Voté à l'unanimité.*

### **RLV : REMPLACEMENT EN LED – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Riom-Limagne et Volcans à hauteur de 80% de la dépense soit 8 169.20€.

*Voté à l'unanimité.*

### **BUDGET PRINCIPAL : DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Le conseil municipal décide d'abroger la délibération du 7 novembre 2012 et d'appliquer la règle de droit commun pour tous les biens amortissables à compter du 1er janvier 2023 ; et de n'amortir que les subventions d'équipement versées.

1 ABSTENTION, 11 VOIX POUR.

Signature secrétaire de séance,

